

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement



Moroni, le 28/09/2026

DECRET N° 26 - MM /PR

Portant promotion, à titre posthume, à
l'Ordre du Croissant Vert des Comores.

**LE PRESIDENT DE L'UNION,
GRAND MAITRE DE L'ORDRE,**

VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par
le référendum du 30 juillet 2018 ;

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Est promu, à titre posthume, au grade de " **CHEVALIER** " de
l'Ordre du Croissant Vert des Comores :

**Le Médecin-Colonel, NAOUFAL BOINA ADAM
Directeur du Service de Santé Militaire**

En reconnaissance des services rendus à la Nation.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de
l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

AZALI Assoumani